

Département  
de la Moselle

COMMUNE de VALMONT

Arrondissement  
de Forbach

Extrait du procès-verbal  
des délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

élus:

23

Conseillers en fonction :

22

Conseillers présents :

15

Séance du 13 janvier 2020 à 19h30 - Convocation du 7 janvier 2020  
Sous la présidence de M. Salvatore COSCARELLA, Maire de VALMONT

**Présents** : M BADER – M. BAUMANN – Mme BURTART - M. CAVALIERE  
- M. COSCARELLA - Mme. KELLER - Mme KLUCZYK – M. MULLER – M.  
PERON - Mme PINCEMAILLE – M MUNCH - M THIL - Mme TOURDOT -  
M TOURSCHER - Mme WINTER

**Absents excuses** : M ARMATO - Mme DAMM - Mme RINOLDO – Mme  
ROMMING -

**Absents non excusés** : Mme HENRIOT - M. GODFRIN – Mme MASSING

**Procurations** : M. ARMATO procuration à F. MULLER – S.. DAMM  
procuration à N. TOURDOT – V. RINOLDO procuration à P. WINTER – C.  
ROMMING procuration à S. COSCARELLA

**Secrétaire de séance** : conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités  
territoriales, M. MULLER Frédéric est nommé secrétaire de séance, Mme HAMANN Christine étant  
auxiliaire du secrétaire.

## **Point N°0 : Informations**

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter ou de retirer le point n° .. :
  - Ajout du point n°9 : Retrait des communes de Teting et Laudrefang du SIEF
- Dans le cadre de la délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal, le Maire a autorisé l'encaissement des chèques suivants :
  - ENEDIS : Remise sur raccordement : 50 €
  - SMACL : règlement IJ du 19/11 au 27/12/2019 : 1.118,23 €

Approuvé à l'unanimité

## **Point N°1 : Restes à réaliser de 2019 sur 2020**

Rapporteur : Monsieur Thil

Il convient de décider des restes à réaliser de l'exercice de 2019. Ils concernent les opérations inscrites au BP 2019 ayant fait l'objet d'une lettre d'engagement, d'un devis accepté, d'une facture non soldée, ou d'une recette non encaissée.

Voici le tableau des dépenses et recettes concernées :

**DEPENSES**

<b>OPERATION</b>	<b>PREVU AU BP 2019</b>	<b>REALISE</b>	<b>RESTE à REALISER</b>
<b>010 Bâtiments communaux</b>	<b>196.177,06</b>	<b>37.881,07</b>	
Cpte 2031 Frais d'études			21.161,28
Cpte 21312 Bâtiments scolaire			29.858,79
Cpte 21318 Autres bâtiments publics			101.677,62
<b>014 Révision POS PLU</b>	<b>10.041,99</b>	<b>0</b>	
Cpte 202 Frais, documents urbanisme			10.041,99
<b>015 Mobilier des écoles</b>	<b>18.714,18</b>	<b>910,45</b>	
Cpte 2051 Concessions et droits similaires			1.179,02
Cpte 2183 Matériel de bureau et info			6.535,16
Cpte 2184 Mobilier			10.089,55
<b>018 Structure périscolaire et cantine</b>	<b>16.351,40</b>	<b>2.360,00</b>	
Cpte 21312 Bâtiments scolaires			13.991,40
<b>019 Aire de loisirs et sportives</b>	<b>54.965,67</b>	<b>0</b>	
Cpte 2128 Autres aménagements et agenc			48.652,05
<b>020 Nouvelle Mairie</b>	<b>1.472.685,80</b>	<b>63.124,30</b>	
Cpte 2031 Frais d'études			84.389,90
Cpte 21311 Hôtel de Ville			1.325.171,60
<b>10001 Foncier achat de terrains</b>	<b>52.903,30</b>	<b>17.943,56</b>	
Cpte 2111 Achat de terrains			34.959,74
<b>10002 Forêt communale</b>	<b>19.775,20</b>	<b>0</b>	
Cpte 2117 Bois et forêt			19.775,20
<b>10003 Installations de voirie</b>	<b>82.253,68</b>	<b>22.325,40</b>	
Cpte 2152 Installations de voirie			59.928,28
<b>10004 Matériel Administratif</b>	<b>50.561,12</b>	<b>9.483,60</b>	
Cpte 2051 Concessions et droits similaire			516,40
Cpte 2183 Matériel bureau et info			40.561,12
<b>10006 Matériel services techniques</b>	<b>56.883,26</b>	<b>700,01</b>	
Cpte 21578 Autre matériel et outillage voirie			24.299,99
Cpte 2182 Matériel de transport			30.000,00
<b>10008 Voiries diverses</b>	<b>320.100,90</b>	<b>20.868,00</b>	
Cpte 2152 Installations de voirie			298.484,32
<b>10011 Rénovation Centre village</b>	<b>114.161,67</b>	<b>44.993,97</b>	
Cpte 2128 Autre agencement et aménagement			0
<b>10012 Aménagement de la zone</b>	<b>29.517,24</b>	<b>0</b>	
Cpte 2031 Frais d'études			9.517,24
Cpte 21318 Autres bâtiments publics			0
<b>10013 Maison de la culture</b>	<b>574.013,68</b>	<b>550.014,45</b>	
Cpte 2031 Frais d'étude			13.295,96
Cpte 21318 Autres bâtiments communaux			10.703,27

**Soit un total de dépenses à réaliser en 2020 de : 2.194.789,88 €**

**RECETTES**

<b>OPERATION</b>	<b>PREVU AU BP 2019</b>	<b>REALISE</b>	<b>RESTE à REALISER</b>
<b>010 Bâtiments communaux</b> Cpte 1321 Etat	<b>70.048,50</b>	<b>7.821,30</b>	<b>62.227,20</b>
<b>020 Nouvelle Mairie</b> Cpte 1321 Etat Cpte 1323 Département	<b>465.600,00</b>	<b>0</b>	<b>261.336,05</b> <b>200.000,00</b>
<b>019 Aires de loisirs et de jeux</b> Cpte 1321 Etat	<b>34.800,00</b>	<b>0</b>	<b>34.800,00</b>
<b>10001 Achat foncier</b> Cpte 1328 Autres	<b>4.560,00</b>	<b>0</b>	<b>4.560,00</b>
<b>10011 Rénovation Centre village</b> 1323 Département	<b>284.081,75</b>	<b>87.059,74</b>	<b>0</b>
<b>10013 Maison de la Culture</b> 1321 Etat DETR	<b>81.561,00</b>	<b>0</b>	<b>81.561,00</b>

Soit un total de recettes à réaliser en 2020 de : 644.484,25 €

Il est demandé aux membres du conseil de valider les restes à réaliser ci-dessus présentés et de prévoir leurs inscriptions au BP 2020.

**Approuvé à l'unanimité**

**Point N°2 : Subvention de fonctionnement : nouvelle association « les Petits Cailloux »**

Rapporteur : Madame Tourdot

L'association « les petits Cailloux », à but non lucratif, ayant pour objet la promotion des activités ludiques pour les enfants s'est créée en décembre 2019. Ses statuts ont été validés par le Tribunal d'Instance de Saint-Avoid le 12 décembre 2019.

Afin de lui permettre une mise en route et le démarrage des activités prévues dès février 2020, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder dès janvier une subvention de fonctionnement de 500 € à cette nouvelle association.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le versement de 500 € de subvention de fonctionnement à l'association « les petits Cailloux »

**Approuvé à l'unanimité**

### **Point N°3 : Cession et échange de parcelles entre la Commune et CDC Habitat : nouvelles numérotations**

Rapporteur : Monsieur Tourscher

Suite à la délibération prise le 8 août 2019, concernant les échanges et cessions de parcelles entre la Commune de VALMONT et CDC HABITAT, un nouvel arpentage a été réalisé et de nouvelles références cadastrales ont été attribuées à certaines parcelles.

L'acte notarial devra donc porter les mentions suivantes :

- La commune de VALMONT cède à CDC HABITAT les parcelles cadastrées Section 15 n°147, 149 et 150 estimées à 113.000 € HT soit 135.600 € TTC.
- En échange, CDC HABITAT cède à la Commune de VALMONT la parcelle Section 18 n°55 estimée à 16.000 € HT soit 19.200 € TTC et versera une soulte de 97.000 € HT soit 116.400 € TTC.

Les frais d'acte notariés seront à la charge de CDC Habitat.

Le conseil municipal s'étant prononcé sur la cession des terrains concernés et sur la rétrocession des voiries au profit de la Commune, après réalisation des travaux par CDC Habitat le 8 août 2019,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide la nouvelle numérotation des parcelles
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents liés à cette opération foncière

**Approuvé à l'unanimité**

### **Point N°4 : Modification des statuts de la CASAS ajout d'une compétence facultative**

Rapporteur : Monsieur Muller

L'arrêté préfectoral n°2018-DCL/1-034 du 3 août 2018 détermine à ce jour les statuts de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération Saint-Avold Synergie du 26 novembre 2019, point n°41, il convient de se prononcer pour l'ajout de la prise de compétence de l'Item n°12 en compétence facultative dans les statuts de la CASAS, à savoir :

« Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de l'Albe et donc par extension de la Sarre au Syndicat des Eaux et Assainissement Alsace Moselle (SDEA) »

En vertu de ce qui précède, Monsieur le Maire de la Commune de VALMONT invite son Conseil Municipal à délibérer sur une modification des statuts de la CASAS, comme suit :

- 1/ Ajout de la compétence facultative suivante :  
« Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de l'Albe et donc par extension de la Sarre au Syndicat des Eaux et Assainissement Alsace Moselle (SDEA) »

- 2/ Habilitier Monsieur le Maire de la Commune de VALMONT ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'ajout de cette compétence facultative
- Habilité Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**Approuvé à l'unanimité**

### **Point N°5 : Emplois saisonniers 2020**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Chaque année la commune est sollicitée par de jeunes valmontois souhaitant travailler durant les vacances.

Considérant l'afflux de demandes, et afin de pouvoir aider un maximum de jeunes de notre commune, nous avons réduit la durée des contrats à 3 semaines ce qui nous permet d'embaucher **9 jeunes**, sur la période de recrutement sur juillet et août.

Le Maire s'accorde la possibilité de retenir la candidature d'un jeune extérieur à Valmont mais dont l'un des parents serait fonctionnaire de la Commune (limité à une candidature par an sur les postes proposés).

Les candidat(e)s devront être âgé(e)s **d'au moins 17 ans au moment de la signature du contrat** et seront retenu(e)s en fonction de :

- L'ordre d'arrivée de leur candidature.
- Un tirage au sort sera effectué si le nombre de candidature dépasse le nombre de places disponibles

Si le nombre de demandes (de jeunes de 17 ans) est supérieur à 9, le(s) candidat(e)s ayant déjà travaillé pour la commune et/ou ceux ayant plus de 18 ans ne seront pas retenu(e)s.

Les demandes seront prises en compte jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2019.

Il est également demandé aux membres du conseil d'autoriser le recrutement d'un stagiaire pour le service administratif. Les critères de sélection ci-dessus mentionnés ne s'appliqueront pas pour ce stagiaire.

Il est demandé aux membres du conseil :

- d'autoriser le recrutement de 9 stagiaires vacances et d'un stagiaire pour le service administratif.
- d'autoriser M le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant. Les sommes correspondantes seront inscrites au BP 2020.

**Approuvé à l'unanimité**

**Point N°6 : Recours à des agents non titulaires pour besoins occasionnels ou des contrats d'engagement éducatifs 2020**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre du service animation, de l'ouverture des centres aérés pour l'année 2020, ainsi que pour le remplacement d'agents momentanément absents, il est nécessaire comme chaque année, de pouvoir recourir à des agents non titulaires pour des besoins occasionnels ou des contrats d'engagement éducatif.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal, d'autoriser, Monsieur le Maire à recruter au cours de l'année 2020, des agents non titulaires pour des besoins occasionnels et/ou des contrats d'engagement éducatifs à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Les sommes correspondantes seront inscrites au BP 2020.

**Approuvé à l'unanimité**

**Point N°7 : Renouvellement de l'adhésion : PEFC certification forestière 2020-2025**

Rapporteur : Monsieur Tourscher

L'Adjoint au Maire, en charge des affaires forestières, expose au Conseil la nécessité pour la Commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC afin d'approuver aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

- d'adhérer à la Politique de Qualité de la Gestion Durable définie par PEFC Grand Est et accepter que cette adhésion soit rendue publique,
- de signer et de respecter le cahier des charges de la gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016,
- de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci,
- de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient nous être demandées, nous nous exposerons à être exclu du système de certification PEFC Lorraine,
- de signaler toute modification concernant la forêt de la Commune,
- de s'engager à honorer les frais de participation fixée par PEFC au travers de l'appel à cotisation, une cotisation facturée pour 5 ans au tarif de 0.65€/ha plus une contribution forfaitaire pour les 5 ans de 20€
- demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la Commune dans le cadre du renouvellement de sa participation PEFC,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le renouvellement de l'adhésion PEFC
- autorise Mr le Maire à signer tous documents liés à cette opération avec PEFC

**Approuvé à l'unanimité**

**Point N°8 : Présentation des états 2019 (Personnel – Etat civil – Urbanisme)**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les communes sont dans l'obligation de présenter annuellement à leur Assemblée délibérante les différents états suivants :

- état du personnel au 31/12/2019 ;
- état civil ;
- état des achats, ventes et échanges de terrains ;
- état des autorisations d'urbanisme ;
- état des marchés publics.

Ces états seront annexés au budget primitif et joints à la présente délibération.

Le conseil municipal donne acte au Maire de la présentation de ces états

<b>ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019</b>
--

GRADES	Poste existant	Poste pourvu
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>		
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Adjoint Administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0
Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	2
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	2	2
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>		
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	0
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	4	4
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	2	1
<b>SALLE POLYVALENTE</b>		
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
<b>SECTEUR SCOLAIRE</b>		
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	4	4
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0
<b>SERVICE ENTRETIEN</b>		
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	2	1
<b>SERVICE ANIMATION</b>		
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	3	2
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	2	2
<b>POLICE MUNICIPALE</b>		
Chef de service Police Municipale principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Gardien Chef Principal de police municipale	1	1
<b>CONTRACTUEL</b>		
Apprenti	1	1
Non titulaire (remplaçants)	2	2
<b>TOTAL DES EFFECTIFS</b>	<b>34</b>	<b>27</b>

**ETAT CIVIL : ANNEE 2019**

<b>Nombre de naissances</b>	<b>25</b>
<b>Nombre de mariages</b>	<b>9</b>
<b>Nombre de décès</b>	<b>25</b>

**ETAT DES ACHATS, VENTES ET ECHANGES DE TERRAINS 2019**

**Cession de terrains :**

1. Vente terrain : lotissement Belles fontaines Lot N°2 d'une surface de 7 ares et 45 ca à M. et Mme HAULTIER
2. Vente terrain : lotissement Belles fontaines Lot N°5 d'une surface de 6 ares et 38 ca à M. et Mme AMAMRA
3. Vente terrain : lotissement Belles fontaines Lot N°7 d'une surface de 6 ares et 38 ca à M. et Mme OUADAH
4. Vente terrain : lotissement Belles fontaines Lot N°8 d'une surface de 7 ares et 02 ca à M. et Mme AYHAN
5. Vente terrain : lotissement Belles fontaines Lot N°13 d'une surface de 6 ares et 66 ca à M. ONDA
6. Vente terrain situé S 04 P 156, S 15 p 37 et 39 d'une surface totale de 58 ares 16 ca à BIG PROMOTION

**Achat de terrains :**

1. Achat de terrain dans le cadre du Marais à Mme CRISTINI Georgette d'une surface d'environ 134 ares
2. Achat de terrain dans le cadre du Marais à la SCI Val de Nied d'une surface d'environ 10 ares
3. Achat de terrain situé S 15 P 97 d'une surface d'environ 10 ares à M. BRETON

**Echange de terrains :**

1. Echange de terrains avec CDC Habitat. La commune vend les parcelles 147.149 et 150 S 15 et va acquérir la parcelle 55 S 18

**Actes Administratifs :**

1. Vente de terrain situé S 06 P 373, d'une surface de 0 a 89 à M. GUETTAF
2. Vente de terrain situé S 06 P 374, d'une surface de 0 a 90 à M. et Mme AUGSBOURGER



**ETAT DES AUTORISATIONS D'URBANISME 2019**

Permis de construire			15			
Déposé	Accordé	Refusé	Classé sans suite	En-cours instruction		
20	13	2	0	5		
Déclaration préalable			44			
Déposé	Accordé	Refusé	Classé Sans suite	En-cours instruction	Retiré	Annulé
38	37	0	1	0		0
Permis d'aménager			0			
Déposé	Accordé	Refusé	Classé sans suite	En-cours instruction		
4	3	0	0	1		
Permis de démolir			0			
Déposé	Accordé	Refusé	Classé sans suite	En-cours instruction		
0	0	0	0	0		
D.P.U ou D.I.A.			65	Préemption	0	
Demande de renseignements et notes d'urbanisme				186		
Demande de CU			107	CU d'information (cadre A)		
			3	CU Opérationnel		
Demande d'autorisation de travaux (AT et Ad'Ap)			9			

**DIVERS ETAT DES MARCHES PUBLICS 2019**

**Lettre de commande :**

Numéro	Titulaire	Intitulé	Montant
2019-001	Super U	Un fruit pour la récré	3.500,00 € TTC

**M.A.P.A. (marchés à procédure adaptée) :**

Travaux :

Numéro	Titulaire	Intitulé	Montant

Marchés de prestations intellectuelles :

Numéro	Titulaire	Intitulé	Montant

Marchés de prestations et services :

Numéro	Titulaire	Intitulé	Montant
Assurance lot 1	SMACL	Responsabilité civile	2.403,32 € TTC
Assurance lot 2	GROUPAMA	Protection fonctionnelle	130,80 € TTC
Assurance lot 3	GROUPAMA	Protection juridique	1.000,00 € TTC
Assurance lot 4	GROUPAMA	Flotte automobile	3.295,90 € TTC
Assurance lot 5	GROUPAMA	Dommages aux biens	3.284,48 € TTC
Assurance lot 6	GROUPAMA	Risque statutaire personnel CNRACL	26.404,64 € TTC
Assurance lot 6	GROUPAMA	Risque statutaire personnel IRCANTEC	298,82 € TTC

Pour information

**Point N°9 : Retrait des communes de Teting sur Nied et Laudrefang du Syndicat des Eaux de Folschviller**

Rapporteur : Monsieur Muller

Le 2 décembre 2019, le Conseil Municipal de VALMONT a émis un accord de principe pour la sortie des communes de Teting-sur-Nied et de de Laudrefang du Syndicat des Eaux de Folschviller (point n°7 du 2 décembre 2019).

Un état de l'actif du SIE de FOLSCHVILLER a été établi par le Trésor Public de Saint-Avold ainsi qu'un état de la dette et une situation de trésorerie.

Il en ressort que l'excédent s'élève à 1.293.962,93 € au 17 décembre 2019.

5 emprunts restants ont tous été réalisés pour financer les ouvrages de production communs aux 4 communes. Les montants empruntés en 2016 (850.000 €) et 2019 (960.000 €) sont destinés aux travaux d'amélioration de qualité et de sécurité d'approvisionnement en cours de réalisation et que l'excédent constaté ce jour a été constitué par : ces 2 derniers emprunts et un prêt relais (délibération du 24/10/2019 : 400.000 €/2 ans remboursé par ENERGIS au plus tard le 30 juin 2020).

Une clé de répartition de l'actif du syndicat calculée sur la moyenne des ventes d'eau des 3 dernières années a été proposée de la manière suivante :

- Pour FOLSCHVILLER :	4.471.709,68 €	Valeur nette au 17/12/2019
- Pour VALMONT :	2.521.255,80 €	Valeur nette au 17/12/2019
- Pour TETING SUR NIED :	753.326,71 €	Valeur nette au 17/12/2019
- Pour LAUDREFANG :	108.672,50 €	Valeur nette au 17/12/2019

L'avis favorable au retrait de TETING SUR NIED et LAUDREFANG est confirmé.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le retrait des communes de TETING SUR NIED et LAUDREFANG
- Approuve la clé de répartition de l'actif ci-dessus présentée

**Approuvé à l'unanimité**

Fait et délibéré à Valmont, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme :  
Valmont, le 13 janvier 2020  
Le Maire  
Salvatore COSCARELLA

Numéro	Objet de la délibération	Page
0	Informations	1
1	Etat des restes à réaliser de 2019 sur 2020	1-3
2	Subvention de fonctionnement : nouvelle association les Petits Cailloux	3
3	Cession et échange de parcelles entre la Commune et CDC Habitat nouvelles numérotations	4
4	Modification des statuts de la CASAS ajout d'une compétence facultative	4-5
5	Emplois saisonniers 2020	5
6	Recours à des agents non titulaires pour besoins occasionnels ou contrats d'engagement éducatif 2020	6
7	Renouvellement de l'adhésion PEFC certification forestière 2020-2025	6
8	Présentation des états 2018 (Etat civil-personnel-urbanisme)	7-9
9	Retrait des communes de Téting sur Nied et Laudrefang du Syndicat des Eaux de Folschviller	10
	Sommaire et émargements	11

### Emargements

COSCARELLA Salvatore	MULLER Frédéric	TOURDOT Nathalie
TOURSCHER Jean	BURTART Béatrice	THIL Joël
ARMATO Mario Procuration à F. Mullet	BADER Daniel	BAUMANN Roger
CAVALIERE Walter	DAMM Stéphanie Procuration à N. Tourdot	FREY Cédric Démissionnaire
GODFRIN Jean-Marc Absent	HENRIOT Catherine Absente	KELLER Brigitte
KLUCZYK Olga	MASSING Murielle Absente	MUNCH Jacky
PERON Daniel	PINCEMAILLE Laurence	RINOLDO Valérie Procuration à P. WINTER
ROMMING Corinne Procuration à S. Coscarella	WINTER Patricia	